Contexte 4 – Séquence 3

SMS

**Documents ressources**

**DOC 1 : Tableau récapitulatif**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Intervenants** | **Attitudes/Actions/Événements** | **Citations pour illustrer** | **Pages** |
| Tante | Inquiétude : dit à la grand-mère qu’il faut faire un signalement | « elle a dit : un signalement » | 37 |
| Grand-mère | Appel d’un N° d’urgence | Tante : « tu as fait ce qu’il fallait » | 41 |
| Déménagement de la famille de Diana | | « à louer, tous les volets étaient fermés » | 43 |
| Ecole 1 | Annonce du père à la Directrice du « handicap de sa fille » | « parcours douloureux » « légèrement handicapée » « légères déformations physiques » « tête un peu gonflée » | 46 - 47 |
| Institutrice | 1ers doutes | « père trop vigoureux » « mais qui serre son poignet »  « bleus, de petites marques sur les bras, sur les jambes, dans le cou » | 47  49 |
| Institutrice | Convocation des parents | « les séquelles de son accident expliquaient son retard et elle était très maladroite » | 50 |
| Institutrice | Alerte auprès du médecin scolaire | « mettre en marche la grande machine qui protègera Diana » | 51 |
| Médecin scolaire | Elle temporise | « j’ai temporisé » « je n’ai pas dit non » « rien de sûr » « être prudent » « les droits de la famille prévalaient » « il fallait des faits concrets » | 53 |
| Médecin scolaire | Rencontre avec le père | « père à l’aise » « sûr de lui » « attentif à la petite » « charmant » « enfant maladroite à cause de son retard mental » | 54 |
| Institutrice | Inquiétude | « Diana absente plusieurs semaines » A son retour  « une sorte de masque, yeux plissés, gonflés » « Il y a urgence » « noter tout ce que j’observais de Diana »  « notes transmises à la directrice » | 54  55 |
| Médecin scolaire + Directrice + Institutrice | Convocation des parents  Famille vient au complet  Frère prend la parole  Parents = famille modèle | « Equipe qui devait avancer ensemble, s’imposer ensemble dans l’intérêt de Diana »  « Diana souriait fière d’être au milieu de tout ça »  « elle est maladroite »  « famille épanouie, souriante » « heureux d’entendre que Diana était entre de telles mains, ça les rassurait »  « personnel professionnel, attentionné » | 58  59  60  61 |
| Médecin scolaire | Pas d’inquiétude majeure mais écriture d’un courrier à l’hôpital où Diana est censée être suivie | « Etat de Diana compatible avec une maladie »  « obtenir des précisions sur le traitement suivi | 62  63 |
| Institutrice | Attente de réactions de Diana par la lecture d’histoires de maltraitances | « je faisais tout pour aborder ce que Diana avait pu vivre par des moyens détournés » « elle disait que l’histoire était bien » | 63 |
| Institutrice | Nouvelles traces de coups | « je suis très maladroite, je suis tombée » | 64 - 65 |
| Directrice | Convocation de la mère | « sa peau marque tellement qu’on va finir par croire qu’elle est battue » | 67 |
| Médecin scolaire | Appel téléphonique au père pour obtenir les précisions du suivi par l’hôpital | « très courtois » « Il m’a certifié qu’il avait dit Cochin » (et non Béclère Clamart) | 68 |
| Déménagement de la famille de Diana | | « d’autres s’en chargeraient, on a fait de notre mieux » (médecin scolaire) | 68 |
| Directrice 2 | Découverte de Diana, s’interroge… | « étrange petite fille » » précoce » « mais en retard »  »comportements bizarres » | 69 |
| Instituteur | Interrogations… | « j’étais inquiet » « comportement panique » »réclamait l’attention » « elle ne comprenait pas » | 70 |
| Directrice 2 | Remarque des blessures | « blessures, coupures » | 71 |
| Directrice 2 | Signalement à l’inspection académique | « si les doutes se confirmaient, c’était aux services du conseil général qu’il fallait écrire » | 71 |
| Directrice 2 | Après courrier de l’ancienne école  Signalement au Parquet et au conseil général | « la directrice y rendait compte de tous les épisodes antérieurs »  « il fallait faire le signalement tout de suite » | 71  72 |
| Bureaux de l’aide sociale à l’enfance | Signalement reçu  Contact du Parquet | « « une enquête étant lancée de ce côté, nos services se sont mis en attente » | 73 |
| Médecin légiste | Examen deDiana | « nous ne pouvons exclure des faits de violence et de maltraitance » | 75 |
| Gendarme | Audition de Diana sur ordonnance du procureur | « 19 cicatrices, blessures, bleus, brûlures diverses » | 75 |
| Diana | Réfutation | « Non, non » « je suis tombée » « je me suis cognée » « je suis très maladroite »  « personne ne te fait mal, vraiment ? » « sauf maman et papa » «  mon papa me tape pas et maman aussi » | 77  79 |
| Gendarme | Transmission au Parquet | « concordance des réponses de Diana avec les déclarations préalables » « état de doutes possibles sur l’origine des marques sans qu’aucun élément nouveau ne puisse être ajouté au dossier » | 81 |
| Directrice 2 | Absentéisme de Diana | « à la rentrée, l’absentéisme de Diana était devenu chronique » « nous l’avons régulièrement signalé au rectorat » «  les parents avaient toujours tout un tas d’explications » | 82 |
| Affaire classée | | « faute d’éléments suffisants »  « les décisions d’évaluation, nous les prenons selon les éléments que nous avons, il y a un cadre à respecter » (assistante sociale) | 82  83 |
| Instituteur + Directrice 2 | Nouvelles traces de blessures aux pieds | « cloques, éraflures, chair à vif » | 84 |
| Médecin scolaire | Demande l’hospitalisation | « le médecin scolaire qui l’orientait vers nous pensait que ces multiples marques et les blessures aux pieds étaient liées à des maltraitances » | 85 |
| Pédiatre hospitalier | Mise en place d’un protocole pour rechercher les causes de l’état de Diana | « mis en place un protocole pour rechercher d’éventuelles maladies qui pouvaient être à la source des troubles observés » | 86 |
| Pédiatre hospitalier | Ecrit à l’aide sociale à l’enfance pour donner ses conclusions = information préoccupante | « des lésions cutanées ou lésions osseuses pourraient être secondaires à une maltraitance ou négligence » «  pas d’urgence vitale ni suspicion d’abus sexuels intrafamiliaux, cas dans lesquels le Parquet doit être obligatoirement saisi » | 87 |
| Instituteur informe la Directrice 2 | Déclaration de Diana | « elle ne savait pas pourquoi mais ce matin, sa maman l’avait tapée » | 87 - 88 |
| Bureau de l’aide sociale à l’enfance | Lancement d’une enquête d’évaluation | « la lettre de la directrice de l’école s’ajoutait à l’information préoccupante transmise par le service pédiatrique de l’hôpital et elle apportait un fait nouveau, à savoir que Diana avait elle-même parlé à son instituteur de mauvais traitements »  « faire le point sur la situation de Diana et sur l’aide susceptible d’être apportée à la famille » « c’est la procédure » | 88 |
| Directrice 2 | Absences de Diana | « Diana n’est plus venue en classe, ses parents étaient injoignables » | 89 |
| Déménagement de la famille de Diana | |  | 90 |
| Frère | Monologue sur les sévices envers sa sœur | « on ne la voyait pas «  pas le droit de jouer avec elle » journées entières dans sa chambre » elle pleurait » « elle était punie si elle se levait la nuit pour manger quand ils l’avaient privée de dîner ou si elle faisait pipi au lit » | 91 |
| Voisin | Découverte d’une famille normale mais que 3 enfants donc pas Diana | « 3 enfants, un bon nombre, juste ce qu’il faut pour l’harmonie. Le père a souri » | 92 |
| Assistante sociale | Visite dans la famille, dit que Diana a confié à son instituteur qu’elle était tapée par sa mère laquelle répond que sa patience est mise à rude épreuve en raison du retard de Diana | « un suivi d’ordre psychologique ou un appui social pourraient leur être profitable afin que son mari et elle se trouvent mieux en mesure d’exercer leur fonction parentale »  « après en avoir discuté en équipe, nous avons convenu que leur besoin n’était pas un placement d’urgence, mais un suivi régulier et un appui à la parentalité » | 94  95 |
| Frère | Interrogations | « on l’a vue de moins en moins » « elle dormait au sous-sol » «  partie chez un collègue de papa » « on est partis au Mont St Michel » « qu’elle ne vienne pas avec nous, moi, je trouvais ça bizarre » | 95 |
| Collègue du père | Service rendu | « depuis qu’on occupe cette maison il y a ce bloc dans le garage, il faudrait m’aider à m’en débarrasser » | 96 |
| Frère | Le père annonce de la disparition de Diana | « elle avait été enlevée en revenant de la maison du collègue » « il ne fallait rien dire pour éviter que le monsieur ait des problèmes « | 97 |
| Assistante sociale | Visite à la famille mais Diana est absente… | « quelque chose n’allait pas, je l’ai senti très vite » « je l’ai prévenu que nous serions amenés à nous revoir à la rentrée, et qu’ils avaient intérêt à ce que Diana soit là » | 98 |
| Directrice 3 | Inquiétude car Diana n’a pas intégré sa nouvelle école | « il y avait des raisons, toujours des maladies »trois jours plus tard, je lui ai dit que si elles n’étaient pas en classe, je ferais un signalement » | 99 - 100 |
| Frère | Mensonges de ses parents | « ils m’avaient tout fait répéter, je savais parfaitement ce que je devais dire, un jean, des ballerines à pétales de fleurs noires et un tee shirt rose » « donc on a fait semblant qu’elle aurait dû être là » | 100 |
| Policier | Alerte enlèvement | « « il y avait quelque chose de bizarre » « lancement d’une alerte de niveau 2, c’est-à-dire affiches, annonces dans la presse ainsi qu’à la radio » | 101 |
| Directrice 3  Grand-mère  Gendarme  Institutrice | Effroi = compréhension | « je fais un signalement tout à coup Diana disparaissait »  « Tout n’avait qu’empiré. Donc ça n’avait servi à rien » | 102 |
| Policier | Soupçons | « « ce qui était plus grave, et plus probant aussi, il y a eu ce coup de téléphone d’une gendarme qui avait interrogé la petite l’année d’avant pour des soupçons de maltraitance parentale » | 103 |
| Policier | Interrogatoires | « j’ai rien dit » (le frère)  « coup de fil de la directrice de l’école de la petite » « elle avait posé un ultimatum aux parents » « elle trouvait ça bizarre quand même cette concomitance » « on est remontés à l’école précédente, et l’ancienne directrice a tout dit, les signalements, les blessures récurrentes, l’absentéisme, l’hospitalisation, la confession de la petite » « alors tout est allé très vite, jusqu’au conseil général et l’Aide à l’enfance | 104 - 105 |
| Aveux du père | | « le père nous a situé précisément où était le bloc de béton dans l’entrepôt de la compagnie d’assurances » | 105 |

|  |
| --- |
| **DOC 2 : article 222-14 du code pénal** |
| SIGNALEMENT D'UNE VICTIME Toute personne ayant connaissance d'un cas de maltraitance sur un mineur, doit le [signaler](https://www.justice.fr/fiche/enfant-danger-signaler) aux autorités, même sans porter plainte. Et ce, quel que soit son lien avec la victime : enseignant, proche, personnel hospitalier, assistante sociale...  Dans le cas contraire, une personne ne signalant pas un tel cas risque 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.  La victime mineure au moment des faits peut porter plainte jusqu'à ses 38 ans en cas de violences ayant causé des blessures graves ou une infirmité permanente et commises :   * lorsqu'elle avait moins de 15 ans ; * ou par un enseignant ou toute autre personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions ; * ou par plusieurs personnes.   Pour les cas moins graves de violences, la victime peut porter plainte jusqu'à 6 ans après les faits. PEINES ENCOURUESViolencesVictime de moins de 15 ans : Les peines sont les mêmes qu'il s'agisse de violences répétées ou d'actes isolés.  Les violences sur un mineur de moins de 15 ans commises par son père ou sa mère sont punies jusqu'à :  - 20 ans de prison lorsqu'elles ont entraîné une infirmité permanente ;  - 10 ans de prison et de 150 000 € d'amende, lorsqu'elles sont la cause de blessures graves ;  - 5 ans de prison et 75 000 € d'amende pour les cas moins graves. Victime de plus de 15 ans : Les peines sont les mêmes qu'il s'agisse de violences répétées ou d'actes isolés.  Les violences commises sur un mineur de plus de 15 ans par son père ou sa mère sont punies jusqu'à :  - 15 ans de prison lorsqu'elles ont entraîné une infirmité permanente ;  - 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende, lorsqu'elles sont la cause de blessures graves ;  - 3 ans de prison et 45 000 € d'amende pour les cas moins graves. Privation de soins Le [parent](https://www.justice.fr/lexique/letter_p#Parent) privant de soins ou d'alimentation son enfant de moins de 15 ans au point de compromettre sa santé risque 7 ans de prison et 100 000 € d'amende.  Source : Ministère chargé de la justice (28 février 2017) |

**DOC 3 : Vocabulaire et expressions autour des sentiments**

**Sentiments de PEUR**

Angoissé – Anxieux – Appréhension (avoir de l’) – Coincé – Confus – Coupable – Craintif – Défensive (sur la) – Désorienté – Effrayé – Épouvanté – Faible – Fourbe – Frousse (avoir la) – Harcelé – Horrifié – Incertain – Inhibé – Inquiet – Méfiant – Nerveux – Paniqué – Pessimiste – Perdu – Prudent – Secoué – Soucieux – Tendu – Terrifié – Timide – Timoré – Traumatisé – Troublé – Vulnérable

**Expressions de PEUR : ressentis & couleurs**

Gorge sèche, nouée  
Souffle coupé, de la peine à respirer  
Aucun son ne sort de ma bouche  
Hurler de terreur  
Chair de poule, les poils qui se hérissent  
Cheveux dressés sur la tête  
Jambes coupées, en coton  
Ne plus tenir sur ses jambes  
Prendre ses jambes à son cou, fuir à toutes jambes  
Le sang qui se glace, qui ne fait qu’un tour  
Trembler comme une feuille  
Frissonner de peur  
Claquer des dents  
Avoir des sueurs froides, les mains moites  
Ça fait froid dans le dos  
Être cloué sur place, pétrifié, paralysé  
Le cœur battant  
Se faire tout petit  
Être plus mort que vif

Être vert de peur  
Avoir une peur bleue  
Être blanc comme un linge

**Sentiments de TRISTESSE**

Abattu – Affligé – Apathique – Blessé – Bouleversé – Cafardeux – Chagriné – Découragé – Déçu – Dégoûté – Déprimé – Désespéré – Embarrassé – Ennuyé – Éteint – Fatigué – Honteux – Humilié – Inadéquat – Inintéressant – Isolé – Lugubre – Malheureux – Meurtri – Nostalgique – Navré – Paumé – Pessimiste – Prostré – Résigné – Submergé – Tourmenté – Triste – Vaincu – Vidé

**Expressions de TRISTESSE : ressentis & couleurs**

Avoir la mort dans l’âme  
Avoir le vague à l’âme  
Errer, se traîner comme une âme en peine  
Baigner dans la tristesse  
Avoir une tête d’enterrement  
Triste comme un bonnet de nuit  
Faire triste mine, morne figure  
Avoir un regard morose, éteint  
En avoir gros sur le cœur, sur la patate  
Avoir une boule dans la gorge  
Avoir la gorge serrée  
Avoir le cœur gros  
Avoir des bleus à l’âme  
Avoir du bleu au cœur  
Broyer du noir  
Rire jaune, rouge de honte  
Être pâle comme la mort  
Triste comme le ciel noir  
Faire grise mine

**Bas du formulaire**

**Sentiments de COLÈRE**

Agacé – Agité – Agressif – Amer – Aversion (avoir) – Choqué – Contracté – Contrarié – Courroucé – Critique – Dérangé – Dur – Énervé – Envieux – Exaspéré – Excité – Fâché – Frustré – Furieux – Haineux – Hostile – Hystérique – Insatisfait – Irrité – Jaloux – Mécontent – Mesquin – Outré – Proteste (qui) – Rancunier – Renfrogné – Révolté – Sauvage – Suffisant – Vexé

**Expressions de COLÈRE : ressentis & couleurs**

Fumer, exploser de colère  
Piquer une colère  
Une colère qui fait monter le sang à la tête  
S’emporter de colère, s’enflammer  
Avoir la moutarde qui monte au nez  
Avoir le sang qui monte au visage  
Les trait déformés de colère  
La voix rauque de colère  
Bégayer de colère  
Avoir le sang qui bout  
Trembler de colère  
Trépigner de colère  
Suffoquer de colère  
Ne plus contrôler ses nerfs  
Sortir de ses gonds  
Faire les gros yeux

Être vert de rage  
Se fâcher tout rouge, voir rouge  
Entrer dans une colère noire  
La voix blanche de colère

**Sentiments de JOIE**

Affectueux – Agréable – Allègre – Amical – Amusé – Bon – Chaleureux – Chanceux – Comblé – Confortable – Content – Décontracté – Enchanté – Entrain (plein d’) – Enthousiaste – Euphorique – Exubérant – Fier – Forme (en) – Gai – Harmonie (en) – Heureux – Jovial – Joyeux – Libre – Lumineux – Motivé – Nourri – Optimiste – Passionné – Ravi – Reconnaissant – Satisfait – Stimulé – Transporté

**Expressions de JOIE : ressentis & couleurs**

Être au comble de ses vœux, au comble de la joie  
Nager dans la joie.  
Être aux anges, au septième ciel.  
Bondir, sauter de joie.  
Heureux comme un poisson dans l’eau  
Heureux comme un oiseau dans l’air  
Sourire jusqu’aux oreilles  
Le cœur saute de joie  
Mettre du baume au cœur  
Avoir la joie au cœur  
Pleurer de joie, des larmes de joie  
Baigner dans l’allégresse  
Se sentir pousser des ailes  
Avoir le cœur léger

Voir la vie en rose  
Se mettre au vert (se reposer)

# **DOC 4 : Article de presse**

# **Affaire Marina Sabatier : condamnation inédite de la France par la Cour européenne des droits de l'homme**

**C'est une première et un espoir pour les défenseurs des enfants. La CEDH a estimé que la France n'a pas protégé la fillette des "tortures et traitements inhumains" infligés par ses parents. Elle était morte en 2009, à 8 ans, malgré un signalement à la justice et après plus de six années de sévices.**

Pour la première fois, la responsabilité de l’État français est reconnue dans cette affaire emblématique de la maltraitance vécue par les enfants. L'histoire de la petite Marina avait ému l’opinion publique et abouti à l’adoption d’une réforme de la protection de l’enfance. Maltraitée par ses parents depuis son très jeune âge, et malgré un signalement à la justice et des suspicions à l’époque, son dossier avait été classé sans suite. Elle mourra peu de temps après, à l’âge de 8 ans, des [sévices infligés par ses parents](https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/marina-la-derniere-nuit-de-la-fillette-au-sous-sol-148175), son cadavre congelé puis coulé dans du béton. L'institution européenne donne raison aux deux associations qui portaient cette affaire depuis cinq ans. Même si l'une d'elles envisage un éventuel recours devant la Grande Chambre.

## Une violation de la Convention européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'Homme estime que la France a violé l’article 3 de ce traité international entré en vigueur en 1953. Il interdit la torture, les traitements inhumains ou dégradants.

Pour comprendre, il faut remonter au mois de juin 2008. À l’époque, la directrice de l’école de Marina avait adressé un signalement au procureur de la République du Mans et au président du Conseil général, inquiète de ne pas voir la petite fille en classe. Elle savait que dans l’ancienne école de Marina, qui déménageait souvent, on soupçonnait une maltraitance.

Ce signalement a déclenché selon la Cour européenne *"l’obligation positive de l’État de procéder à des investigations"*.

Mais les mesures prises par les autorités entre le moment où fut lancée cette alerte et la mort de l’enfant n’ont pas été suffisantes pour la protéger des abus de ses parents.

Elle a bien été examinée par un médecin légiste à l’été 2008, en présence de son père et le médecin n’avait pas pu exclure des faits de violence ou de mauvais traitements.

Mais en octobre, le parquet classe le dossier sans suite. Moins d’un an après, la petite fille est retrouvée morte. Entre les deux, elle a été hospitalisée un mois aux urgences pédiatriques, avait de nombreuses blessures dont l’origine semblait incertaine, et deux intervenantes des services sociaux se sont rendues au domicile de l’enfant, concluant qu’il n’y avait pas d’inquiétude particulière à avoir.

C’est toute une série de négligences et de manquements par les services d’enquête et du parquet qui a conduit à la mort de Marina estiment deux associations, Innocence en danger et Enfance et partage, auxquelles la CEDH donne donc raison, après des années d’attente.

## Satisfaction des associations, mais...

À la lecture de l’arrêt ce matin, un mélange de joie et de soulagement s'est emparé des deux associations de protection des enfants qui portaient cette affaire depuis cinq ans. Les parents de Marina ayant été condamnés, en 2012, à trente ans de réclusion criminelle dont une période de sûreté de vingt ans par la cour d’assises de la Sarthe. Pour Marie-Pierre Colombel, présidente de l'association Enfance et partage, c'est l'aboutissement d'un long combat : "*On a saisi la CEDH en avril 2015 et auparavant nous avions déjà assigné l'État en responsabilité pour faute lourde en avril 2013, nous avions été déboutés et après appel, la Cour de cassation avait rejeté notre action. On s'est demandé à l'époque si c'était important de continuer et nous nous étions dit que cela en valait la peine.*"

C'est la première fois que la Cour européenne condamne la France en matière de protection des mineurs, souligne Grégory Thuan dit Dieudonné, avocat de l’association Innocence en danger :

« C'est une leçon. Je pense qu'il faut voir les choses comme cela. J'espère que cela aura un impact positif sur les services de l'État concernés, en particulier les services du parquet. Et puis à l'encontre aussi des services sociaux, donc des conseils départementaux. Car l'un des problèmes en France, c'est la multiplication d'acteurs qui ont un peu tendance à diluer le niveau de responsabilité, se lançant ou se relançant la responsabilité les uns vers les autres. »

Mais l'arrêt rendu ne suffit pas, estime l’avocat :

« La Cour a choisi, elle, de requalifier juridiquement le dossier en estimant que l'essentiel des questions posées dans cette affaire concernait les mesures prises ou non prises par l'État pour prévenir les mauvais traitements subis par cet enfant. Selon moi, la question essentielle était bien le risque réel et immédiat pour Marina Sabatier sur sa vie, et non pas uniquement sur les mauvais traitements. »

Il a trois mois pour faire une demande de renvoi devant, cette fois, la Grande Chambre de la Cour européenne.

*Source : France Culture.fr – Margot DELPIERRE et Éric CHAVEROU – 04/06/2020*